

PROCÈS-VERBAL – 20 FÉVRIER 2018

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance ordinaire tenue le 20 février 2018 à 19 heures (19h00), dans la salle du conseil située au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

Étaient présents : Messieurs les conseillers : Frédéric Broué, Jean Léo Legault, Sylvain Marinier et Marc Tassé, madame la conseillère Chantal Gauthier formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Chalifoux.

Étaient également présents : monsieur Denis Savard, directeur général et Me Louise Boivin, directrice du Service juridique et greffière.

Était absent : monsieur le conseiller Grant MacKenzie.

Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance.

2018-02-47 Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Frédéric Broué, conseiller

appuyé par Marc Tassé, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2018-02-48 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 janvier 2018, de la séance extraordinaire du 13 février 2018 et des procès-verbaux de correction des séances des 15 août et 12 décembre 2017

ATTENDU QUE la directrice du Service juridique et greffière a remis une copie de ces procès-verbaux au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 janvier 2018 et de la séance extraordinaire du 13 février 2018 ;

QUE le conseil prenne acte du dépôt des procès-verbaux de correction effectués par la greffière à l'égard des procès-verbaux des séances des 15 août et 12 décembre 2017 et approuve les procès-verbaux tels que modifiés.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL (durée maximale de 15 minutes)

AGGLOMÉRATION

2018-02-49

Projets financés par le « Fonds de roulement – Agglomération »

ATTENDU QU'il y a lieu de réserver les sommes nécessaires à la réalisation de certains projets ;

Il est proposé par Frédéric Broué, conseiller

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil autorise le financement à même les disponibilités du « Fonds de roulement – Agglomération » des projets dont la liste ainsi que les montants attribués apparaissent en annexe ci-dessous.

QUE ces projets soient financés par le « Fonds de roulement – Agglomération » et remboursés selon les périodes indiquées telles que représentées à l'annexe, le tout débutant en 2019.

ANNEXE

Projets	Montants	Période de remboursement
Centre sportif : changer les deux réservoirs d'eau chaude	15 000 \$	3 ans
Centre sportif : changer les évacuateurs de toit	12 000 \$	2 ans
Centre sportif : refaire le drain du garage de la Zamboni	5 000 \$	1 an
Piscine – Achat d'une cage pour les produits chimiques	2 000 \$	1 an
Place Lagny : mise aux normes des équipements audiovisuels	23 000 \$	3 ans
Place Lagny : Achat des nouveaux équipements (mobilier)	15 000 \$	3 ans
Place Lagny : aménager un auvent rétractable	15 000 \$	3 ans
Aménager la cour arrière de la bibliothèque (secteur murale)	10 000 \$	2 ans
Centre sportif – Changer l'éclairage des chambres de hockey, corridor, atelier, garage de la Zamboni et stationnement extérieur	20 000 \$	4 ans
Centre sportif – Améliorer l'éclairage de la patinoire	35 000 \$	5 ans
Informatique	10 000 \$	3 ans

ADOPTÉE

2018-02-50

Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides inc. - renouvellement de la convention de services

ATTENDU QUE le 8 mai 2017, la Ville a signé avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides inc. (C.R.S.B.P.L.) une convention de services de bibliothèque d'une durée d'un an, renouvelable d'année en année jusqu'au 31 décembre 2021, aux mêmes termes et conditions, à l'exception du montant de la contribution annuelle ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4.1 de la convention, le coût annuel est révisé en fonction de la population du territoire de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts pour l'année 2018 établie par décret du Gouvernement du Québec, auquel s'ajoute une somme de 3 736,69 \$, incluant les taxes applicables ;

ATTENDU QUE le C.R.S.B.P.L. a avisé la Ville du montant de la contribution annuelle pour l'année 2018 conformément à l'article 6 de la convention ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil accepte la fixation de la contribution pour l'année 2018, établie selon la convention en vigueur pour la fourniture de services par le Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides inc., au montant total de 34 459,85 \$, incluant les taxes applicables, et en autorise le paiement ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 02-729-30-964 selon le bon de commande numéro CC*782.

ADOPTÉE

2018-02-51 Entente – Contrat d'opération et de gestion d'un écocentre – Inter Action Travail inc. – Indexation du tarif horaire

ATTENDU l'entente intervenue entre la Ville et l'entreprise d'économie sociale « Inter Action Travail inc. » ayant pour objet l'opération d'un écocentre régional, d'une durée d'un an, échéant le 30 septembre 2017 ;

ATTENDU QU'aucune des parties n'ayant signifié son intention d'y mettre fin, cette entente s'est renouvelée automatiquement, pour la même durée et aux mêmes conditions, à l'exception de son coût ;

ATTENDU QUE selon cette entente, lors d'un renouvellement, le montant annuel du contrat ainsi que le taux horaire de la banque d'heures complémentaires ont lieu d'être indexé selon l'indice IPC déterminé par Statistiques Canada (Province du Québec) pour la période de douze mois précédant le renouvellement ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Frédéric Broué, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte l'amendement du taux horaire servant à établir le coût annuel du contrat, à 28,79 \$, taxes en sus, pour la période allant du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018, le tout conformément à l'article 4 de l'entente et selon l'indice IPC en vigueur.

ADOPTÉE

2018-02-52 Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Services professionnels – Ingénierie mécanique-électricité – Appel d'offres TP-2016-015 - Décompte progressif no. 10

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2016-09-538, pour des services professionnels en ingénierie mécanique et électricité pour l'agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron ;

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs et de la culture ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Frédéric Broué, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil autorise le paiement à la société « WSP Canada inc. » de la facture numéro 0712108, datée du 15 janvier 2018, au montant de 437,62 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire du règlement d'emprunt numéro 2016-AGEM-042, selon le bon de commande numéro TP*2927.

ADOPTÉE

2018-02-53 Sainte-Agathe-des-Arts – Aides financières au fonctionnement et au soutien des activités

ATTENDU QUE la Ville a signé une entente avec l'organisme « Sainte-Agathe-des-Arts » concernant l'aide accordée au fonctionnement et au soutien de ses activités, suivant la résolution numéro 2017-10-660, ci-après l'Entente ;

ATTENDU QUE cette entente prévoit le versement d'aides financières pour l'année 2018 ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Marc Tassé, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil approuve les prévisions budgétaires pour l'année 2018 adoptées par le conseil d'administration de Sainte-Agathe-des-Arts ;

QUE le conseil autorise le trésorier à effectuer les versements des aides financières ainsi que le paiement pour la fourniture des biens et services relatifs au programme de visibilité au montant annuel de 11 497,00 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément à l'Entente ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer ces dépenses totalisant une somme de 111 497,00\$ qui seront imputées au poste budgétaire 1-02-622-00-971.

ADOPTÉE

2018-02-54 Embauche de personnes salariées temporaires pour les besoins de la bibliothèque Gaston-Miron

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution numéro 2008-03-092 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé temporaire qui n'est pas un cadre et qui prévoit dans un tel cas que la liste des personnes engagées soit déposée lors de la séance du conseil qui suit leur engagement ;

Il est proposé par Chantal Gauthier, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE dans l'exercice des compétences d'agglomération, le conseil accepte l'embauche comme personnes salariées temporaires, pour une période définie au courant de l'année 2018 selon les besoins des activités de la Bibliothèque Gaston-Miron, des personnes dont le nom apparaît en annexe ci-jointe pour occuper un poste de la fonction identifiée en regard de leur nom à compter de la date de début d'emploi spécifiée, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur avec le Syndicat des cols blancs de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts – CSN.

ANNEXE

Nom	Prénom	Poste principal	Date de début
Armand	Martine	Préposée aux prêts	6 janvier 2018
Asselin	Isabelle	Préposée aux prêts	6 janvier 2018
Harrison	Julie	Préposée aux prêts	6 janvier 2018
Lamarre	Johanne	Préposée aux prêts	6 janvier 2018

Lévesque	Michel	Préposé aux prêts	6 janvier 2018
----------	--------	-------------------	----------------

ADOPTÉE

2018-02-55 Appel d'offres TP-2017-001 - Agrandissement de la bibliothèque Gaston-Miron - Travaux de démolition et de désamiantage – Acceptation finale et libération de la retenue contractuelle

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2017-04-216 pour des travaux de démolition et de désamiantage pour l'agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron, suite à l'appel d'offres numéro TP-2017-001 ;

ATTENDU la recommandation de paiement préparée par la société « Désilets-Leroux, Architectes » faisant affaire sous « Atelier Idea », en date du 23 janvier 2018, pour la libération de la retenue contractuelle finale suite à la fin des travaux ;

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs et de la culture ;

Il est proposé par Frédéric Broué, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil libère la retenue contractuelle finale au montant de 4 024,13 \$, incluant les taxes applicables et en autorise le paiement à la société « 7558589 Canada Inc. » faisant affaire sous le nom « Les Entreprises Géniam », tel qu'il appert à la recommandation et la facture numéro 619, datée du 31 décembre 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire du règlement d'emprunt numéro 2016-AGEM-042, selon le bon de commande numéro TP*4355.

ADOPTÉE

2018-02-56 Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Travaux de construction et de réaménagement - Appel d'offres TP-2017-035 - Décompte progressif # 1

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro AG2017-09-8 pour des travaux de construction et de réaménagement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron ;

ATTENDU la recommandation de paiement de la société « Atelier Idea, architecture et design » du décompte progressif 01, daté du 29 janvier 2018, faisant état d'une dépense au montant de 99 279,76\$, sur laquelle la retenue contractuelle de 10% s'applique, plus les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs et de la culture ;

Il est proposé par Chantal Gauthier, conseillère

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil autorise le paiement à la société « Groupe Laverdure Construction inc. » d'une somme de 102 732,21 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillé sur la demande de paiement numéro 1, datée du 29 janvier 2018 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire du règlement d'emprunt numéro 2016-AGEM-042, selon le bon de commande numéro CC*678.

ADOPTÉE

2018-02-57 Règlement numéro 007-2018 de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs ayant pour objet l'acquisition de camions avec bennes et autorisant un emprunt

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des Trois-Lacs a manifesté son intention d'acquérir trois camions avec bennes ;

ATTENDU QUE la Régie a adopté, lors de sa séance du 31 janvier 2018, le règlement numéro 007-2018 et le soumet pour approbation aux municipalités membres en vertu de l'article 468.37 de la *Loi sur les cités et villes* ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Frédéric Broué, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil approuve le *règlement numéro 007-2018 ayant pour objet l'acquisition de trois camions bennes, et autorisant un emprunt* de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs, aux conditions telles qu'elles apparaissent dans ce règlement.

ADOPTÉE

2018-02-58 Subventions à des organismes sans but lucratif

ATTENDU QUE la Ville désire apporter un appui financier à divers organismes sans but lucratif ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Frédéric Broué, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil autorise le versement de subventions aux organismes mentionnés dans l'annexe A ci-jointe faisant partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise le trésorier à effectuer ces dépenses qui seront imputées aux postes budgétaires selon les bons de commande appropriés.

ANNEXE A

Organismes	Descriptions	2018	Bons de commande
Palliaccio	Organisme de services pour soutien, accompagnement et répit auprès des personnes atteintes de cancer, des malades en fin de vie, des malades qui désirent mourir à domicile, des proches aidants et des endeuillées	1 000 \$	DG*249
La Maison de la Famille du Nord, point de service de Sainte-Agathe-des-Monts	Offre soutien, renseignements et ressources adaptées aux besoins des familles d'enfants 0-6 ans	2 000 \$	DG*250

ADOPTÉE

2018-02-59 Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Services professionnels – Chargé de projet – Étape 6 : Exécution des travaux- décompte # 3

ATTENDU le contrat adjudgé, pour des services professionnels en gestion de projet pour l'agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron ;

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs et de la culture ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil autorise le paiement à la société « Plan-Ing & Construction inc. » de la facture numéro 0435, datée du 5 février 2018, au montant de 569,13 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire du règlement d'emprunt numéro 2016-AGEM-042, selon le bon de commande numéro CC*417.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

2018-02-60

Programme d'intégration d'art public - Demande de subvention au Fonds de développement des territoires

ATTENDU QUE la Ville souhaite développer un programme d'intégration d'art public sur son territoire ;

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides propose un programme de subvention pour lequel ce projet est admissible ;

Il est proposé par Frédéric Broué, conseiller

appuyé par Marc Tassé, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise la directrice du Service des loisirs et de la culture à déposer une demande de subvention au montant de 4 000 \$ à la MRC des Laurentides dans le cadre du programme « Fonds de développement des territoires » pour le projet « Programme d'intégration d'art public » dont le coût est estimé à 14 300 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le conseil autorise la directrice du Service des loisirs et de la culture à signer tous les documents inhérents à ladite demande.

ADOPTÉE

2018-02-61

Entente avec la Commission scolaire des Laurentides -Usufruit à des fins de stationnement municipal -résiliation et octroi de contrats

ATTENDU QUE la Ville et la Commission scolaire des Laurentides en sont venues à une entente permettant à la Ville l'utilisation d'une parcelle de terrain attenante à la rue Larocque Est, située sur le terrain de l'École Notre-Dame-de-la-Sagesse, aux fins d'un stationnement municipal ;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer les termes de cette entente dans une convention notariée ;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro 2017-03-154, un contrat avait été octroyé à Me Olivier Bergeron pour procéder à la rédaction d'un acte d'usufruit, mais qu'il n'a pas exécuté sa prestation de services à la satisfaction de la Ville ;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un autre notaire pour finaliser cette transaction ;

ATTENDU QUE cette parcelle de terrain désignée comme étant une partie du lot 11C, rang 3, canton de Beresford a fait l'objet de la rénovation cadastrale et qu'elle est maintenant décrite au certificat de localisation préparé par Francis Guindon en date du 26 janvier 2018 sous le numéro 214 des minutes ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Marc Tassé, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil résilie le contrat accordé au notaire Olivier Bergeron par la résolution numéro 2017-03-154 et octroie un contrat de services professionnels à l'étude « Léonard Pagé Chalifoux Piché notaires inc », au montant de 850 \$, frais de publication et taxes applicables incluses, pour finaliser la transaction avec la Commission scolaire des Laurentides et rédiger un acte de cession d'un usufruit aux fins d'un stationnement, tel que substantiellement présenté, notamment selon les termes et les conditions suivantes ; :

- droit d'usufruit consenti pour une durée de 50 ans sur une partie du lot numéro 5 747 283 au cadastre du Québec, d'une superficie de 1 081,2 m.c. ;
- à charge par la Ville :
 - de remettre à la CSL une étude environnementale, phase 1, à l'expiration du terme ;
 - d'aménager un banc de plantation au-devant du stationnement de l'école ;
 - sur demande de la CSL, de procéder à l'enlèvement des amoncellements de neige provenant du déneigement des espaces de stationnement et de transit des élèves, tous deux situés à l'avant de l'école Notre-Dame-de-la Sagesse ;
 - d'aménager un débarcadère parents-élèves accessible par la rue Forget ;

QUE le conseil autorise le maire ou en l'absence de ce dernier, le maire suppléant, et la directrice du Service juridique et greffière ou en l'absence de celle-ci, le greffier adjoint, à signer pour et au nom de la Ville, l'acte d'usufruit à intervenir entre la Ville et la Commission scolaire des Laurentides ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire identifié au bon de commande GD*221 ;

ADOPTÉE

2018-02-62 Désaffectation d'une partie du lot 5 582 065 de son utilité publique -Autorisation de ventes

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire du lot numéro 5 582 065 au cadastre du Québec, situé entre le boulevard Norbert-Morin (route 117) et la rue Sainte-Agathe, identifié comme étant une partie de la rue Godon Est,

ATTENDU QUE des conduites d'aqueduc, d'égout municipal et de gaz naturel sont enfouies dans ce lot affecté à une utilité publique et utilisé par le public en général ;

ATTENDU QUE les propriétaires des immeubles contigus souhaitent obtenir la propriété d'une partie de ce terrain afin de l'intégrer aux leurs ;

ATTENDU QUE le conseil ne voit pas d'objection au transfert de parties de ce lot pourvu que la Ville conserve tous ses droits de propriété dans ses infrastructures municipales et obtienne les droits requis au maintien de celles-ci notamment par la création d'une servitude réelle et perpétuelle en faveur de la Ville ainsi qu'une servitude en faveur de Gaz Métro pour ses conduites et installations ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Marc Tassé, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise le morcellement du lot numéro 5 582 065 au cadastre du Québec en trois parcelles, soit :

- Parcelle 1 : Superficie de +/- 241,16 m², intégrée à la rue Sainte-Agathe ;
- Parcelle 2 : Superficie de +/- 247,96 m² ;
- Parcelle 3 : Superficie de +/- 285,68 m² ;

QUE le conseil décrète le retrait du caractère de rue aux parcelles 2 et 3 et les désaffecte de leur utilité publique aux fins d'aliénation, mais conserve l'affectation d'utilité publique de la parcelle 1 laquelle deviendra partie intégrante de la rue Sainte-Agathe ;

QUE le conseil autorise la vente des parcelles 2 et 3, sans aucune garantie légale et aux risques et périls des acquéreurs, soit :

- Parcelle 2 : le propriétaire du lot numéro 5 579 539, immeuble contigu sis au 116, rue Sainte-Agathe ;
- Parcelle 3 : les propriétaires des lots numéros 5 579 548 et 5 582 236 , immeuble contigu sis au 142, rue Sainte-Agathe ;

Sujet à une servitude réelle et perpétuelle pour les services d'utilités publiques à être créée au contrat de vente, notamment pour les infrastructures municipales et la conduite de gaz naturel, et ce, sur la totalité des deux parcelles ;

QU'en considération de la création de cette servitude, laquelle affectera la valeur et le potentiel d'utilisation des dites parcelles de terrain, le conseil fixe les conditions de la vente comme suit :

- Le prix de vente de chacune des parcelles (2 et 3) est établi au prix unitaire de 350 \$, plus les taxes applicables ;
- L'ensemble des frais liés à ces transactions ainsi que les honoraires professionnels des arpenteurs géomètres (pour la création des 3 parcelles de terrains) et du notaire choisi par la Ville soient assumés entièrement, en parts égales, par les acquéreurs ;

QUE le conseil autorise le maire ou en l'absence de ce dernier, le maire suppléant, et la directrice du Service juridique et greffière ou en l'absence de celle-ci, le greffier adjoint à signer les documents requis pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

2018-02-63

Contrats de services professionnels préalables à la procédure d'acquisition des voies ouvertes à la circulation dans les rangs 2 et 3, canton de Beresford – Avant rénovation cadastrale Phase III -

ATTENDU la phase III de la réforme cadastrale initiée dans le cadre du mandat 1896 (contrat 5587) ;

ATTENDU QUE la Ville désire se prévaloir des dispositions des articles 72 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* afin d'obtenir un titre sur la plupart des voies ouvertes à la circulation du public qu'elle entretient, localisées dans les rangs 2 et 3, canton de Beresford, tous au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accorde un contrat de services professionnels au consortium formé des firmes d'arpenteurs géomètres « Rado, Corbeil & Généreux, Arpenteurs-Géomètres inc. » et « G2 Arpenteurs Géomètres inc. », afin de procéder à la préparation des descriptions techniques et, s'il y a lieu, à une identification par un numéro de lot distinct de 72 parcelles, lequel mandat se détaille comme suit :

- Rado, Corbeil & Généreux, Arpenteurs-Géomètres inc. :
 - Procéder à la préparation des descriptions techniques : 6 750 \$, plus les taxes applicables ;
 - Identifier un ancien chemin montré à l'originare par la création de 3 lots : 1 179 \$ plus les taxes applicables ;
- G2 Arpenteurs-Géomètres inc. :
 - Procéder à la préparation des descriptions techniques : 6 750 \$ + taxes ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer ces dépenses qui seront imputées au poste budgétaire 02-140-00-419 selon les bons de commandes GD*217 et GD*218.

ADOPTÉE

2018-02-64

Terrain de pickleball : demande de subvention au Fonds de développement des territoires

ATTENDU QUE la Ville souhaite aménager un terrain de pickleball sur son territoire ;

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides propose un programme de subvention pour lequel ce projet est admissible ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Frédéric Broué, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise la directrice du Service des loisirs et de la culture à déposer une demande de subvention au montant de 4 000 \$ à la MRC des Laurentides dans le cadre du programme « Fonds de développement des territoires » pour le projet « Aménagement d'un terrain de pickleball » dont le coût est estimé à 13 000 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le conseil autorise la directrice du Service des loisirs et de la culture à signer tous les documents inhérents à ladite demande.

ADOPTÉE

2018-02-65

Subventions à des organismes sans but lucratif

ATTENDU QUE la Ville désire apporter un appui financier à divers organismes sans but lucratif ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise le versement de subventions aux organismes mentionnés dans l'annexe A ci-jointe faisant partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise le trésorier à effectuer ces dépenses qui seront imputées aux postes budgétaires selon les bons de commande appropriés.

ANNEXE A

Organismes	Descriptions	2018	Bons de commande
Association des personnes handicapées intellectuelles des Laurentides (APHIL)	Soutien aux personnes handicapées intellectuelles des Laurentides	960 \$	DG*238
La Colombe	Centre de soutien et d'accompagnement pour les femmes	870 \$	DG*239
Centre d'action bénévole Laurentides	Centre de soutien à domicile pour les aînés	1 090 \$	DG*240
L'Ombre-Elle, Maison d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale	Centre de soutien familial	1 360 \$	DG*241
Prévoyance envers les aînés des Laurentides inc.	Aide et soutien aux aînés vivant de l'insécurité, de la négligence, de la maltraitance ou toutes autres situations de vulnérabilité	500 \$	DG*243
Café communautaire Coup de cœur	Soutien aux activités pour améliorer la qualité de vie des plus démunis de notre milieu	500 \$	DG*244

Pour l'établissement scolaire de la Polyvalente des Monts de la Commission scolaire des Laurentides	Suivi environnemental annuel de la qualité de l'eau de la rivière du Nord	500 \$	DG*245
Club de plein air Ste-Agathe-des-Monts	Soutien à la mission et aux activités de l'organisme	1 000 \$	DG*262

ADOPTÉE

2018-02-66

Entente de développement résidentiel – Mont-Catherine 4 Versants

ATTENDU QUE la Ville et le promoteur « 9311-3140 Québec inc. » ont signé le 27 mars 2015 une entente visant la réalisation d'un projet de développement résidentiel de logements abordables, laquelle vient à échéance le 27 mars 2018, sous réserve du renouvellement de celle-ci conditionnellement à l'accomplissement des obligations prévues à l'entente initiale ;

ATTENDU QUE le promoteur a répondu à bon nombre de ses obligations, mais qu'en raison des différentes étapes et démarches requises dont plusieurs attribuables aux conditions et contraintes du site, des retards dans la livraison des unités d'habitations prévues à l'entente sont survenus ;

ATTENDU QUE le conseil est d'avis que le promoteur a démontré sa volonté de réaliser le projet de développement résidentiel, selon les exigences de la Ville ;

ATTENDU QUE le promoteur veut renouveler l'entente de développement, mais demande certains ajustements ;

ATTENDU QU'il y a lieu de considérer la quantité appréciable de terrains affectés par des cours d'eau et des milieux humides et la présence de divers sentiers récréatifs que la Ville et le promoteur désirent maintenir et mettre en valeur ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil donne son accord à la signature d'une nouvelle entente de développement résidentiel dans le secteur dénommé « Château Bleu » avec la société « 9311-3140 Québec inc. » visant à lui accorder des options d'achat successives en fonction de l'accomplissement du développement des phases afin de mettre en valeur les terrains en complétant son projet résidentiel appelé « Mont-Catherine 4 Versants », le tout tel que substantiellement présenté et notamment selon les termes et les conditions suivantes :

- La durée de cette entente est pour une durée de 5 ans, avec une option de renouvellement en faveur de la société pour un autre terme de 5 ans ;
- L'exercice d'une option d'achat est conditionnelle à la conclusion d'une entente entre la société et la Ville portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge des coûts relatifs à ces travaux ; La société sera responsable de la construction des infrastructures des rues municipales selon les règles et exigences de la Ville ;
- La société sera également responsable de la construction des services d'utilité publique et de la promotion du projet et de la mise en vente ;
- Le projet vise à offrir un produit clé en main dans le cadre de la vente de chacune des unités d'habitations de type unifamilial isolé ou jumelé, comprenant l'aménagement paysager de base avec entrée charretière et ponceau, l'installation sanitaire complète, le puits d'alimentation en eau potable et les services d'utilité publique et dont le prix plafond se situe entre 200 000 \$ et 250 000 \$, selon les options ;
- Sauf pour les terrains sur lesquels un sentier récréatif de plein air est aménagé ou qu'une relocalisation serait prévue, la société peut offrir en vente

des parcelles de terrain non constructibles aux propriétaires d'un terrain contigu à celles-ci en autant que les exigences énoncées à l'entente soient respectées ;

- La société offre des garanties à la Ville pour l'accomplissement de ses obligations ;

QUE le conseil autorise le maire ou en l'absence de ce dernier le maire suppléant et la directrice du Service juridique et greffière ou en l'absence de celle-ci le greffier adjoint à signer une nouvelle entente de développement avec la société « 9311-3140 Québec inc. », représentée par son président, monsieur Paul Gaudet, laquelle entente sera notariée devant Me Daniel Pagé.

ADOPTÉE

2018-02-67 **Destination 2030 – Services-conseils sur les enjeux stratégiques et les activités de communication**

ATTENDU QUE le conseil a établi les priorités d'action pour l'année 2018 dans le cadre du projet Destination 2030 ;

Il est proposé par Frédéric Broué, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accorde à la société « 9260-6417 Québec inc. », faisant affaire sous le nom « Convergence stratégies & communications », un contrat d'un montant maximal de 24 719,63 \$, incluant les taxes applicables, pour la fourniture de services-conseils sur les enjeux stratégiques de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et aussi de soutien aux activités de communication dans le cadre du projet Destination 2030 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro DG*252 et qu'un transfert budgétaire du poste 02-110-00-997 soit fait pour le poste 02-110-00-459 dudit bon de commande.

ADOPTÉE

2018-02-68 **Programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) - Volet 2 - Infrastructure d'eau - Aménagement d'un nouveau poste de surpression (dossier # 2016017) - Autorisation de signature protocole d'entente***

ATTENDU QUE la Ville a reçu la confirmation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, en date du 23 janvier 2017, de l'admissibilité des travaux pour l'aménagement d'un nouveau poste de surpression à une aide financière dans le cadre du programme « *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU), volet 2, Infrastructures d'eau* » ;

ATTENDU QUE le protocole d'entente d'aide financière prévoit les obligations des parties relativement au versement d'une aide financière par le MAMOT à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts en contrepartie de laquelle cette dernière s'engage à réaliser les travaux prévus à l'Annexe B de ladite d'entente, le tout conformément au Guide sur le programme « *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU), volet 2, Infrastructures d'eau* » ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise le maire Denis Chalifoux à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, le protocole d'entente avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme « *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées - Volet 2, Infrastructures d'eau* » signé par le Ministère, en date du 2 février 2018, relativement à l'aménagement d'un nouveau

poste de suppression, dossier numéro 2016017, et dont copie a été soumise aux membres du conseil avant l'assemblée;

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 2017-10-672.

ADOPTÉE

TRÉSORERIE

2018-02-69 Comptes payés – Janvier 2018

Il est proposé par Frédéric Broué, conseiller

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil approuve les comptes déjà payés du mois de janvier 2018 au montant de 2 817 381,37 \$.

ADOPTÉE

2018-02-70 Rapport sur les autorisations de dépense accordée en vertu d'une délégation du conseil et dépôt du certificat du trésorier sur la disponibilité de crédits

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement numéro 2007-T-132 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et le règlement numéro 2017-M-252 déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité pour l'exercice financier 2018, en vertu des articles 477 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Chantal Gauthier, conseillère

appuyé par Frédéric Broué, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil approuve le dépôt du rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé et le certificat du trésorier numéro CT-2018-01 sur la disponibilité de crédits.

ADOPTÉE

2018-02-71 Dépôt du rapport budgétaire

Il est proposé par Frédéric Broué, conseiller

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil approuve le dépôt du rapport budgétaire « État des revenus et dépenses » du mois de janvier 2018.

ADOPTÉE

2018-02-72 Dépôt du rapport d'activités du trésorier d'élection pour 2017

ATTENDU QUE le rapport d'activités du trésorier d'élection doit être produit annuellement, conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (LERM) ;

Il est proposé par Chantal Gauthier, conseillère

appuyé par Frédéric Broué, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil prenne acte du dépôt du rapport d'activités du trésorier d'élection pour l'année 2017.

ADOPTÉE

2018-02-73 Projets financés par le « Fonds de Parc – Ville »

ATTENDU QU'il y a lieu de réserver les sommes nécessaires à la réalisation de certains projets ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Frédéric Broué, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise le financement à même les disponibilités du « Fonds de Parc – Ville » des projets dont la liste ainsi que les montants attribués apparaissent en annexe ci-dessous.

ANNEXE

Projets	Montants
Plage Tessier : Aménager des cabines de déshabillage et changer les cabines des toilettes	10 000 \$
Mise en application du programme de revitalisation des parcs et espaces vers <i>(Projets à déterminer par le conseil)</i>	80 000 \$

ADOPTÉE

2018-02-74 Projets financés par le « Fonds de roulement – Ville »

ATTENDU QU'il y a lieu de réserver les sommes nécessaires à la réalisation de certains projets ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Marc Tassé, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise le financement à même les disponibilités du « Fonds de roulement – Ville » des projets dont la liste ainsi que les montants attribués apparaissent en annexe ci-dessous ;

QUE ces projets soient financés par le « Fonds de roulement – Ville » et remboursés selon les périodes indiquées tels que représentés à l'annexe, le tout débutant en 2019.

ANNEXE

Projets	Montants	Période de remboursement
Remplacer les ordinateurs portables des membres du conseil	20 000 \$	3 ans
Horticulture : remplacement d'arbres	5 000 \$	1 an
Acquisition et/ou vente de terrains et de servitudes, rachat de terrains annuel Camping Sainte-Agathe (déploiement du parc)	10 000 \$	5 ans
Budget participatif – projets de citoyens	150 000 \$	5 ans
Amélioration de l'état des bâtiments (espace employés hôtel de ville 10 000 \$, autres projets à venir)	250 000 \$	10 ans
Salle de lavage pour véhicules lourds, rideau, pulvérisateur, rail, boyau	16 500 \$	3 ans
Unité de lavage au gaz naturel	12 000 \$	3 ans
Achat de deux véhicules pour les Loisirs	50 000 \$	5 ans
Éclairage de Noël	10 000 \$	2 ans
Terrain de soccer – Achat d'un aérateur	5 000 \$	1 an

Plages – Achat de clôtures de sécurité et filets de volley-ball ajustables	7 000 \$	1 an
Horticulture : Aménagement paysager du terre-plein sur la 117/entrée de ville sortie 83/ rue Saint-Venant (rosiers bords du lac)	10 000 \$	2 ans
Embellissement et pavoisement – Aménagement paysager de la bretelle de la sortie 86	10 000 \$	2 ans
Embellissement et pavoisement – Aménagement d'un passage piétonnier entre la rue Brissette et le parc linéaire – Plantation d'arbres le long de la rue Brissette	12 000 \$	2 ans
Plage Major : Aménagement d'un escalier pour accéder à l'aire de pique-nique/ ajout d'arbre/ aménagement d'une nouvelle aire de pique-nique/ ajout d'une fontaine d'eau	10 000 \$	4 ans
Relocaliser la salle de rencontre de la direction au sous-sol	2 500 \$	1 an
Amélioration de la flotte de véhicules	320 000 \$	10 ans
Achats d'équipements informatiques	30 000 \$	3 ans

ADOPTÉE

2018-02-75 Projets financés par des sources diverses

ATTENDU QU'il y a lieu de réserver les sommes nécessaires à la réalisation de certains projets ;

ATTENDU QU'il y a lieu de spécifier les sources de financement de ces projets ;

Il est proposé par Chantal Gauthier, conseillère

appuyé par Frédéric Broué, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération et locale, le conseil autorise le financement de projets à même les disponibilités des sources de financement telles que représentées à l'annexe ci-dessous.

ANNEXE

Financés par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté – Agglomération (71-100-00-900)	
Projets	Montants
Requêtes judiciaires – Centre Sportif Damien-Hétu	25 000 \$

Financés par une affectation de l'excédent de fonctionnement affecté – Migration informatique Acceo (71-200-10-104)	
Projets	Montants
Migration informatique – Perception / Taxation Acceo	80 000 \$

Financés par la réserve – Infrastructures P.A.R.C. (74-110-60-320)	
Projets	Montants
Stagiaire pour le service des travaux publics pour 2018	25 000 \$

Travaux planifiés pour 2018	685 000 \$
Ligne Info-Travaux	25 000 \$

Financés par la réserve – Aqueduc imprévus (74-100-00-413)	
Projets	Montants
Finaliser la mise en service de l'usine de production d'eau potable	25 000 \$
Mise en place de mesures écoresponsables relativement à la consommation de l'eau potable	25 000 \$
Route de rinçage	25 000 \$

Financés par la réserve – Égouts imprévus (74-100-00-415)	
Projets	Montants
Améliorer l'état des postes de pompage des eaux usées	50 000 \$
Inventaire des stations de pompage des eaux usées	5 000 \$

Financés par une affectation de l'excédent de fonctionnement affecté – Développement économique (71-200-10-061)	
Projets	Montants
Gestion incubateur-accélérateur « La Manufacture »	50 000 \$
Lancement officiel du site internet	3 000 \$
Réalisation du projet Destination 2030 (Développement industriel, outils promotionnels, développement commercial et résidentiel du centre-ville, politique de services aux citoyens, groupe de travail qui aura comme mandat de proposer des projets immobiliers concrets pour le centre-ville, structure d'accueil pour les investisseurs, programme Perle, Tour du Lac en vélo, publiciser davantage les projets réalisés.)	100 000 \$
Réaménagement de la place Lagny – Quai Alouette	400 000 \$
Soutien à la Chambre de Commerce	30 000 \$
Poursuivre le déploiement de l'image de marque (affiches directionnelles)	200 000 \$

Financés par une affectation de la réserve – Stabilisation de la taxe d'égout (74-110-00-510)	
Projets	Montants
Améliorer l'état du réseau d'égout	200 000 \$
Plan d'action pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés d'égout	50 000 \$

Financés par la réserve – Matières résiduelles (74-100-00-450)	
Projets	Montants
Fourniture de conteneurs semi-enfouis	40 000 \$

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2018-02-76

Adoption du règlement numéro 2018-M-254 établissant un code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

ATTENDU QUE l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* prévoit que toute municipalité doit, avant le 1er mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 16 janvier 2018 ;

ATTENDU QU'un projet de ce règlement a été présenté au conseil lors de sa séance du conseil tenue le 16 janvier 2018 et dont il a pris acte ;

ATTENDU QU'un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié ;

ATTENDU QUE les formalités prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes, (RLRQ c C-19)* et aux articles 8 et suivants de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées ;

ATTENDU QUE la greffière ou le président de la séance a mentionné l'objet du règlement et sa portée ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Frédéric Broué, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 2018-M-254 établissant un code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, tel que déposé.

ADOPTÉE

2018-02-77 Adoption du règlement numéro 2018-M-255 concernant les droits de mutations immobilières sur les immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 16 janvier 2018 ;

ATTENDU QU'un projet de ce règlement a été présenté au conseil lors de sa séance du conseil tenue le 16 janvier 2018 et dont il a pris acte ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes, (RLRQ c C-19)*, tout projet de règlement peut être modifié après sa présentation au conseil sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau ;

ATTENDU QUE la greffière ou le président de la séance a mentionné l'objet du règlement ;

Il est proposé par Frédéric Broué, conseiller

appuyé par Marc Tassé, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 2018-M-255 concernant les droits de mutations immobilières sur les immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$, tel que déposé.

ADOPTÉE

RESSOURCES HUMAINES

2018-02-78 Embauche d'un employé temporaire – Mécanicien - Service des travaux publics

ATTENDU QU'il y a lieu d'engager un mécanicien temporaire en raison d'une absence prolongée ;

ATTENDU QUE suite au processus de sélection, il a été permis de retenir un candidat ;

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des travaux publics et du directeur des ressources humaines ;

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution numéro 2008-03-092 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé temporaire qui n'est pas un cadre, laquelle prévoit, dans un tel cas, que la liste des personnes engagées soit déposée lors de la séance du conseil qui suit leur engagement ;

Il est proposé par Chantal Gauthier, conseillère

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil entérine l'embauche de monsieur Érik Wurtele comme « personne salariée temporaire » pour les besoins du Service des travaux publics pour occuper un poste de mécanicien, à compter du 8 janvier 2018, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur avec le *Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts – CSN*.

ADOPTÉE

2018-02-79 Renouvellement d'un contrat de travail – Coordonnateur technique service du Génie et des infrastructures

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler le contrat de travail de l'employé identifié par le numéro 1016 ;

Il est proposé par Chantal Gauthier, conseillère

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte de renouveler le contrat de travail de l'employé identifié par numéro 1016 ;

QUE le directeur général soit autorisé à signer le contrat de travail, tel que substantiellement présenté.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU

2018-02-80 Entente avec L'Union des municipalités du Québec - Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2018

ATTENDU QUE la Ville a reçu une proposition de « L'Union des municipalités du Québec » (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2018 ;

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c C-19) permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;

ATTENDU QUE les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu de cette entente et que le processus contractuel est assujéti à la politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE l'UMQ s'engage à respecter ces règles et la politique de gestion contractuelle ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée à chaque année sur une base volontaire ;

ATTENDU QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons dans les quantités nécessaires pour ses activités ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil confie à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités

intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de chlorure de calcium solide en flocons, nécessaires aux activités de la municipalité pour l'année 2018 ;

QUE le conseil confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées et accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres ;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, le conseil s'engage à respecter les termes de ce contrat d'un (1) an comme s'il l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, le conseil s'engage à fournir à cette dernière les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée ;

QUE le conseil reconnaisse que l'UMQ recevra directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants, ledit taux étant fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres ;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des Municipalités du Québec.

ADOPTÉE

2018-02-81 Travaux dans l'emprise des routes – Ministère des Transports – Permis de voirie – Année 2018

ATTENDU QUE la Ville doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports ;

ATTENDU QUE la Ville doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ;

ATTENDU QUE la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports ;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original ;

Il est proposé par Chantal Gauthier, conseillère

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise le directeur des travaux publics :

- ✓ à demander au ministère des Transports les permis de voirie nécessaires, au cours de l'année 2018, pour intervenir sur les routes entretenues par ledit ministère ;
- ✓ à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$.

ADOPTÉE

2018-02-82 Demande à Hydro-Québec pour l'installation d'un luminaire sur le chemin du Lac-Quenouille

ATTENDU QUE la demande d'ajout de lumière de rue sur le chemin du Lac-Quenouille rencontre les critères de la Ville ;

ATTENDU la recommandation favorable du comité des travaux publics, génie et infrastructures tenue le 15 janvier 2018 ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise le directeur des travaux publics à effectuer une demande auprès d'Hydro-Québec afin de procéder à l'installation d'un luminaire de rue de 54 watts de type DEL, sur le poteau d'Hydro-Québec existant numéro K8R3D ou sur le poteau non identifié à droite de la résidence située au 1850, chemin du Lac-Quenouille ;

QUE le conseil autorise le trésorier à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 02-340-00-521, selon le bon de commande TP*5906.

ADOPTÉE

2018-02-83 Réfection de la toiture de la salle des loisirs du Camping et centre de plein air Ste-Agathe-des-Monts – Appel d'offres numéro TP-2016-019 – Acceptation finale et libération de la retenue contractuelle

ATTENDU le contrat adjudgé par la résolution numéro 2016-09-562 pour des travaux de réfection de la toiture de la salle des loisirs, suite à l'appel d'offres TP-2016-019 ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Camping et centre de plein air Ste-Agathe-des-Monts ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Marc Tassé, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil libère, suite à l'acceptation finale des travaux, la retenue contractuelle de 5 % du montant des travaux, soit la somme de 1 552,11 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le conseil autorise le paiement à la société « 9127-7137 Québec inc. » faisant affaire sous « P.G. Construction » de la facture numéro 1578, datée du 25 janvier 2018, au montant de 1 552,11 \$, incluant les taxes applicables, conformément à la recommandation mentionnée précédemment ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 61-320-00-000.

ADOPTÉE

2018-02-84 Mandat - Services professionnels d'ingénierie - Travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout et de réfection de la surface de roulement, rue Brisette - Appel d'offres GI-2018-003E

ATTENDU QUE la Ville a demandé des soumissions par son appel d'offres sur invitation numéro GI-2018-003E ;

ATTENDU QUE la Ville a reçu trois (3) propositions conformes ;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à la formation d'un comité de sélection qui a fait l'évaluation de chaque soumission ;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil entérine les critères d'évaluation indiqués dans l'appel d'offres numéro GI-2018-003E :

- Expérience du soumissionnaire 20 points
- Compétence et disponibilité du chargé de projet 20 points
- Compétence et disponibilité du surveillant des travaux 15 points
- Compétence et organisation de l'équipe de projet 25 points
- Échéancier de travail et présentation des biens livrables 15 points
- Qualité de l'offre de service 5 points

QUE le conseil accorde à la société « Équipe Laurence inc. » un contrat pour des services professionnels d'ingénierie pour des travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout et de réfection de la surface de roulement, rue Brissette, pour la somme de 10 750,16 \$, incluant les taxes applicables, conformément à sa soumission et à l'appel d'offres numéro GI-2018-003E ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*5974.

ADOPTÉE

2018-02-85

Mandat - Services professionnels d'ingénierie - Travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout et de réfection de la surface de roulement, rues Madeleine, Saint-Aubin et Denise - Appel d'offres GI-2018-004E

ATTENDU QUE la Ville a demandé des soumissions par son appel d'offres sur invitation numéro GI-2018-004E ;

ATTENDU QUE la Ville a reçu trois (3) propositions conformes ;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à la formation d'un comité de sélection qui a fait l'évaluation de chaque soumission ;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil entérine les critères d'évaluation indiqués dans l'appel d'offres numéro GI-2018-004E :

- Expérience du soumissionnaire 20 points
- Compétence et disponibilité du chargé de projet 20 points
- Compétence et disponibilité du surveillant des travaux 15 points
- Compétence et organisation de l'équipe de projet 25 points
- Échéancier de travail et présentation des biens livrables 15 points
- Qualité de l'offre de service 5 points

QUE le conseil accorde à la société « Équipe Laurence inc. », un contrat pour des services professionnels d'ingénierie pour des travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout et de réfection de la surface de roulement, rues Madeleine, Saint-Aubin et Denise, pour la somme de 24 259,73 \$, incluant les taxes applicables, conformément à sa soumission et à l'appel d'offres numéro GI-2018-004E ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*5958.

ADOPTÉE

2018-02-86

Mandat - Services professionnels d'ingénierie - Travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout et de réfection de la surface de roulement, chemin Normandie et place Beaulac - Appel d'offres GI-2018-005E

ATTENDU QUE la Ville a demandé des soumissions par son appel d'offres sur invitation numéro GI-2018-005E ;

ATTENDU QUE la Ville a reçu trois (3) propositions conformes ;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à la formation d'un comité de sélection qui a fait l'évaluation de chaque soumission ;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil entérine les critères d'évaluation indiqués dans l'appel d'offres numéro GI-2018-005E :

- | | |
|---|-----------|
| ➤ Expérience du soumissionnaire | 20 points |
| ➤ Compétence et disponibilité du chargé de projet | 20 points |
| ➤ Compétence et disponibilité du surveillant des travaux | 15 points |
| ➤ Compétence et organisation de l'équipe de projet | 25 points |
| ➤ Échéancier de travail et présentation des biens livrables | 15 points |
| ➤ Qualité de l'offre de service | 5 points |

QUE le conseil accorde à la société « Équipe Laurence inc. », un contrat pour des services professionnels d'ingénierie pour des travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout et de réfection de la surface de roulement, chemin Normandie et place Beaulac, pour la somme de 18 798,41 \$, incluant les taxes applicables, conformément à sa soumission et à l'appel d'offres numéro GI-2018-005E ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*5960.

ADOPTÉE

2018-02-87

Mandat - Services professionnels d'ingénierie - Travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable rue Principale - Appel d'offres GI-2018-006E

ATTENDU QUE la Ville a demandé des soumissions par son appel d'offres sur invitation numéro GI-2018-006E ;

ATTENDU QUE la Ville a reçu trois (3) propositions conformes ;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à la formation d'un comité de sélection qui a fait l'évaluation de chaque soumission ;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil entérine les critères d'évaluation indiqués dans l'appel d'offres numéro GI-2018-006E :

- | | |
|---|-----------|
| ➤ Expérience du soumissionnaire | 20 points |
| ➤ Compétence et disponibilité du chargé de projet | 20 points |
| ➤ Compétence et disponibilité du surveillant des travaux | 15 points |
| ➤ Compétence et organisation de l'équipe de projet | 25 points |
| ➤ Échéancier de travail et présentation des biens livrables | 15 points |
| ➤ Qualité de l'offre de service | 5 points |

QUE le conseil accorde à la société « Équipe Laurence inc. », un contrat pour des services professionnels d'ingénierie pour des travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable rue Principale, pour la somme de 12 474,79 \$, incluant les taxes applicables, conformément à sa soumission et à l'appel d'offres numéro GI-2018-006E ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*5976.

ADOPTÉE

2018-02-88 Appel d'offres TP-2017-009 – Travaux de remplacement et prolongement du réseau d'aqueduc sur le chemin du Lac-des-Sables – Substitution d'une garantie monétaire par dépôt d'un cautionnement d'entretien

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2017-04-246 pour des travaux de remplacement et prolongement du réseau d'aqueduc sur le chemin du Lac-des-Sables, suite à l'appel d'offres TP-2017-009 ;

ATTENDU la recommandation préparée par la société « Les Consultants S.M. inc. » en date du 4 février 2018 en vue de la réception définitive des travaux et la recommandation pour la libération de la retenue contractuelle de 5% au montant de 95 189,08 \$, incluant les taxes applicables, suite à la substitution par un cautionnement d'entretien ;

ATTENDU la recommandation du directeur - Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Chantal Gauthier, conseillère

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte le dépôt par l'entrepreneur d'un cautionnement d'entretien en guise de remplacement de la garantie contractuelle de 5 % en vigueur jusqu'à la réception définitive des ouvrages ;

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Inter Chantiers inc. » de la facture numéro 738, datée du 29 janvier 2018, au montant total de 95 189,08 \$, incluant les taxes applicables, suite au dépôt du cautionnement mentionné précédemment ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 61-320-00-000.

ADOPTÉE

2018-02-89 Adjudication de contrat – Appel d'offres GI-2018-008 - Fourniture de bicarbonate de sodium (NaHCO3) pour la production d'eau potable

ATTENDU QUE la Ville a reçu deux (2) soumissions suite à son appel d'offres sur invitation numéro GI-2018-008 ;

ATTENDU la recommandation du directeur – Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Chantal Gauthier, conseillère

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accorde à la société « Quadra Chimie Ltée », plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture de bicarbonate de sodium (NaHCO3) pour la production d'eau potable, pour un montant de 29 177,36 \$, incluant les taxes applicables, conformément à leur soumission et l'appel d'offres sur invitation numéro GI-2018-008 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*5996.

ADOPTÉE

2018-02-90 Mandat - Services professionnels d'ingénierie - Travaux de réfection de l'évacuateur au barrage du chemin Therrien - Appel d'offres GI-2018-007E

ATTENDU QUE la Ville a demandé des soumissions par son appel d'offres sur invitation numéro GI-2018-007E ;

ATTENDU QUE la Ville a reçu trois (3) propositions conformes ;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à la formation d'un comité de sélection qui a fait l'évaluation de chaque soumission ;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection ;

Il est proposé par Chantal Gauthier, conseillère

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil entérine les critères d'évaluation indiqués dans l'appel d'offres numéro GI-2018-007E :

- | | |
|---|-----------|
| ➤ Expérience du soumissionnaire | 30 points |
| ➤ Compétence et disponibilité du chargé de projet | 20 points |
| ➤ Compétence et disponibilité du surveillant des travaux | 15 points |
| ➤ Compétence et organisation de l'équipe de projet | 20 points |
| ➤ Échéancier de travail et présentation des biens livrables | 10 points |
| ➤ Qualité de l'offre de service | 5 points |

QUE le conseil accorde à la société « Les Consultants S.M. inc. », un contrat pour des services professionnels d'ingénierie pour des travaux de réfection de l'évacuateur au barrage du chemin Therrien, pour la somme de 50 686,73 \$, incluant les taxes applicables, conformément à sa soumission et à l'appel d'offres numéro GI-2018-007E ;

QUE cette dépense soit financée temporairement par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté (71-100-00-000) jusqu'à ce qu'un règlement d'emprunt soit approuvé pour les dépenses reliées au barrage Therrien ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*5995.

ADOPTÉE

LOISIRS ET SPORTS – CULTURE ET COMMUNICATIONS

2018-02-91 Événements « Festiplage » et championnat de volleyball de plage 2018 – Volleyball Québec

ATTENDU QUE les événements suivants auront lieu à la plage Major :

- Le « Festiplage », les 23 et 24 juin 2018 et,
- Le championnat de volleyball les 10, 11 et 12 août 2018 ;

ATTENDU QUE des athlètes provenant de partout au Québec participent à ces événements ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Frédéric Broué, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise l'organisme « Fédération de Volley-ball du Québec » faisant affaire sous le nom « Volleyball Québec » à emprunter, sans frais, dix terrains de volleyball sur la plage Major les 23 et 24 juin 2018 ainsi que les 10, 11 et 12 août 2018 afin que les événements « Festiplage » ainsi que le championnat de volleyball puissent avoir lieu, à la condition que l'organisme :

- informe les services d'urgence de la tenue de ces événements afin que les mesures de sécurité soient prises ;
- veille à la sécurité des participants et des spectateurs en se dotant d'un nombre suffisant de surveillants ;

- fournisse à la Ville un certificat d'assurances responsabilité civile et accident pour une valeur minimale d'un (1) million de dollars pour ses bénévoles et pour chaque événement démontrant que la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts est bénéficiaire de cette police à titre d'assurée additionnelle ;

QUE le conseil autorise les athlètes à obtenir la gratuité d'accès à la plage lors de ces deux événements.

ADOPTÉE

2018-02-92 Tarification – Camp de jour

ATTENDU QUE les tarifs du camp de jour n'ont pas été modifiés depuis de nombreuses années et qu'il y aurait lieu qu'ils soient actualisés ;

ATTENDU QU'en lien avec la politique familiale, il y aurait lieu d'adapter la grille de tarification afin qu'elle favorise les familles nombreuses et qu'elle soit équitable pour les résidents de Sainte-Agathe-des-Monts ;

Il est proposé par Frédéric Broué, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE sur la recommandation du Service loisirs, culture et famille, le conseil entérine la grille de tarification du camp de jour valable pour les années 2018, 2019 et 2020 telle que substantiellement présentée.

ADOPTÉE

2018-02-93 La cabane au centre-ville – 17 mars 2018

ATTENDU QUE la « Chambre de commerce du Grand Sainte-Agathe » souhaite organiser une activité d'animation au centre-ville sous le thème de la cabane à sucre ;

ATTENDU QUE le conseil désire donner son appui à cet événement qui prévoit de l'animation au centre-ville ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'aux fins de l'évènement « La cabane au centre-ville », qui se tiendra le 17 mars 2018 sur la rue Principale, le conseil accorde à la « Chambre de commerce du Grand Sainte-Agathe », organisateur de cet événement, les autorisations suivantes, à savoir :

1. L'utilisation de la portion de la rue Principale comprise entre les rues Hôtel-de-Ville et Sainte-Agathe, entre 8 h et 20 h, selon les modalités et conditions suivantes :
 - le montage du site est autorisé le 17 mars 2018 à compter de 8h00 ;
 - l'utilisation d'un foyer extérieur durant l'évènement est permise ;
 - l'installation de chapiteaux 10 x 10 sur le site de l'évènement est permis ;
2. La fermeture de la rue Principale entre les rues Hôtel-de-Ville et Sainte-Agathe le 17 mars 2018, de 8 h à 20 h ;

QUE ces autorisations soient conditionnelles à ce que la « Chambre de commerce du Grand Sainte-Agathe » :

- anime la portion de la rue Principale qui est fermée durant toute la durée de l'évènement ;
- informe les commerçants touchés par la fermeture de rue de la tenue de l'évènement ;

- fournisse à la Ville un certificat d'assurances responsabilité civile et accident d'une valeur minimale d'un million de dollars (1 M\$) pour ses bénévoles et pour l'évènement, démontrant que la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts est bénéficiaire de cette police à titre d'assurée additionnelle ;
- informe les services d'urgence de la tenue de l'évènement afin que les mesures de sécurité soient prises ;

QUE la Ville :

- autorise le versement d'une subvention au montant de 1 000 \$ qui sera imputé au poste budgétaire 02-701, selon le bon de commande numéro CC*800 ;
- fournisse le soutien technique nécessaire à la réalisation de l'évènement ainsi que le transport du matériel (barrières, tables, chaises, bancs, feu extérieur, etc.).

ADOPTÉE

SÉCURITÉ INCENDIE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2018-02-94 Rapport d'activité en urbanisme et environnement de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de janvier 2018

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil accepte le dépôt du rapport d'activité en urbanisme et environnement pour le mois de janvier 2018.

ADOPTÉE

2018-02-95 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Départ de monsieur Denys Charette au siège numéro 2

ATTENDU QUE monsieur Denys Charette a quitté son siège en tant que membre du Comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil prenne acte du départ du membre Denys Charette au sein du comité consultatif d'urbanisme ;

QUE le conseil remercie monsieur Denys Charette pour ses 27 années de bons et loyaux services au sein de ce comité ;

QUE le conseil remercie monsieur Denys Charette d'avoir été un mentor et une référence exemplaire pour les autres membres du comité.

ADOPTÉE

2018-02-96 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Nomination de madame Marie-Ève Chalifoux au siège numéro 2 et renouvellement de mandats

ATTENDU QU'il y a lieu de combler la vacance au siège numéro 2 au sein du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QUE les mandats de certains membres du comité viennent à échéance ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil nomme madame Marie-Ève Chalifoux, membre du comité consultatif d'urbanisme au siège numéro 2, pour un mandat de deux ans ;

QUE le conseil renouvelle les mandats de madame Sophie Roy au siège numéro 4, madame Suzanne Voss au siège numéro 6, monsieur Jean-Claude St-Jacques au siège numéro 1 et monsieur Jean-Paul Huneault au siège numéro 3, pour une période de deux ans.

ADOPTÉE

Monsieur le maire Denis Chalifoux quitte la salle à ce point de l'ordre du jour, et monsieur Jean Léo Legault, conseiller le remplace pour présider la séance.

2018-02-97

Dans la zone Ca-713, la demande de dérogation mineure 2017-0169 à l'égard du lot projeté 6 150 328 au cadastre du Québec - Largeur d'un lot

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande de dérogation mineure ayant pour objet :

Relativement au règlement de lotissement numéro 2009-U54 :

Article 17.3.1

- la création d'un lot d'une largeur de 15,11 mètres au lieu d'une largeur minimale de 30 mètres.

Le tout tel que montré au plan cadastral 1163912 portant la minute 3780 de l'arpenteur-géomètre Adam Masson-Godon en date du 28 août 2017 ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a soumis sa recommandation au conseil ;

ATTENDU QUE les personnes présentes ont eu l'opportunité de se faire entendre sur le sujet et qu'aucun commentaire n'a été fait ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de toute observation écrite qui lui ont été adressée avant l'adoption de la présente résolution ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Frédéric Broué, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure 2017-0169 à l'égard du lot projeté 6 150 328 au cadastre du Québec - Largeur d'un lot, pourvu que ces exigences soient respectées :

Toute demande d'aménagement, de construction ou d'accès au site devra être précédée par les validations suivantes :

- ✓ le dépôt d'une caractérisation environnementale préparée par un professionnel compétent pour l'ensemble du terrain et démontrant qu'aucune restriction environnementale ne viendra affecter le nouvel accès à prévoir ;
- ✓ l'obtention des autorisations des différentes instances publiques, dont Hydro-Québec, pour la création du nouvel accès à prévoir ;
- ✓ la localisation par arpenteur-géomètre, et la relocalisation au besoin, de la piste de motoneige.

ADOPTÉE

2018-02-98

172, rue du Mont-Rainer - Rénovations extérieures - PIIA Construction ou agrandissement au Domaine Chanteclair

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil accepte le projet PIIA 006 Construction ou agrandissement au Domaine Chanteclair qui consiste à l'installation de barrotins moulurés en métal noir sur les galeries existantes.

Cette demande est déposée par Jean-Pierre Bacarat, copropriétaire de l'immeuble sis sur le lot 7-56 et la partie de lot 7-103 du rang 9 du canton de Morin au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

ADOPTÉE

2018-02-99

4701, route 117 - Modification de la demande de PIIA 2017-0131 concernant des rénovations extérieures - « Quai Lafantaisie » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil accepte le projet PIIA 007 Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329 qui consiste à la rénovation extérieure du bâtiment, en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- ✓ la reconduction des exigences liées à la résolution 2017-10-717.

Cette demande est déposée par « 9335-6301 Québec inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 22-29 du rang 5 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

ADOPTÉE

2018-02-100

5787, route 117 - Rénovations et affichage « Couche-Tard inc. » et « Ultramar » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil accepte le projet PIIA 007 Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329 qui consiste à la rénovation extérieure du bâtiment et au remplacement des enseignes, en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- ✓ la réalisation d'aménagements paysagers à la base de l'enseigne sur poteau ;
- ✓ le dépôt d'une proposition d'affichage sur poteau incluant un relief d'au moins 3,8 centimètres pour l'inscription du mot *Ultramar* et pour le logo de l'aigle ;
- ✓ l'application d'une nouvelle peinture de couleur grise sur les poteaux d'acier existants de l'enseigne détachée ;
- ✓ le dépôt d'une proposition de nouvelle marquise sur l'ensemble des façades avant et latérales du bâtiment et utilisant du bois ou un matériau imitant le bois par sa couleur et ses textures ;
- ✓ le remplacement ou la remise en bon état d'entretien du mobilier extérieur ;

- ✓ le retrait des présentoirs adossés en façade du bâtiment ;
- ✓ le dépôt d'une garantie financière de 5 000 \$ visant à assurer la conformité des travaux et le respect des exigences.

Le tout tel que montré au plan KM1-26706D préparé par Enseignes Pattison en date du 15 décembre 2017.

Cette demande est déposée par « Couche-Tard inc. », représentant dûment mandaté par Claude Giroux et Paulette Parent, propriétaires de l'immeuble sis sur les lots 18A-32 et 17B-1 du rang 5 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

ADOPTÉE

2018-02-101 12, rue Préfontaine Ouest - Affichage « Église Holy Trinity » - PIIA Affichage au centre-ville

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil accepte le projet PIIA 005 Affichage au centre-ville qui consiste à l'installation de 2 enseignes sur poteau en front de la rue Préfontaine Ouest, en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- ✓ l'ajout d'un relief minimal de 1 pouce pour les mots *Église Holy Trinity Church* ;
- ✓ la réalisation d'aménagements paysagers à la base des enseignes ;
- ✓ le retrait de l'enseigne *Bienvenue avec panneau vitré* existante ainsi que de sa structure ;
- ✓ l'installation d'un seul poteau, soit faisant face à la rue, soit perpendiculaire à celle-ci et pouvant être double-face.

Cette demande est déposée par « Le curé et les marguilliers de Trinity Church, Ste-Agathe-des-Monts », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5 581 244 au cadastre du Québec.

ADOPTÉE

2018-02-102 118, rue Principale Est - Affichage « Société de l'assurance automobile du Québec » - PIIA Affichage au centre-ville

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil accepte le projet PIIA 005 Affichage au centre-ville qui consiste au remplacement de l'enseigne du bureau de permis de conduire et immatriculation de la « Société de l'assurance automobile du Québec », en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- ✓ le dépôt d'une proposition d'affichage comprenant des matériaux s'apparentant au bois, avec relief pour les logos et le lettrage ;
- ✓ le dépôt d'une proposition d'affichage sans éclairage ou avec éclairage par projection ;
- ✓ le dépôt d'une garantie financière de 300 \$ visant à assurer la conformité des travaux et le respect des exigences.

Le tout tel que montré au plan projet préparé par « Posimage » en date du 8 décembre 2017.

Cette demande est déposée par « Posimage inc. », représentant dûment mandaté par « 168458 Canada inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5 579 388 au cadastre du Québec.

ADOPTÉE

2018-02-103 Lots 6 150 327 et 6 150 328 - Lotissement - PIIA Construction et aménagement le long de l'autoroute 15

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil accepte le projet PIIA 017 Construction et aménagement le long de l'autoroute 15 qui consiste au redéveloppement des lots du secteur en vue de donner accès au terrain pour un développement commercial futur, en autant que les exigences suivantes soient respectées :

Toute demande d'aménagement, de construction ou d'accès au site devra être précédée par les validations suivantes :

- ✓ le dépôt d'une caractérisation environnementale préparée par un professionnel compétent pour l'ensemble du terrain et démontrant qu'aucune restriction environnementale ne viendra affecter le nouvel accès à prévoir ;
- ✓ l'obtention des autorisations des différentes instances publiques, dont Hydro-Québec, pour la création du nouvel accès à prévoir ;
- ✓ la localisation par arpenteur-géomètre, et la relocalisation au besoin, de la piste de motoneige.

Le tout tel que montré au plan cadastral préparé par l'arpenteur-géomètre Adam Masson-Godon portant le numéro de dossier 1163912 et la minute 3780 en date du 28 août 2017.

Cette demande est déposée par « 2627-2898 Québec inc. », copropriétaire de l'immeuble sis sur les lots 5 580 339, 5 580 333 et 5 580 334 au cadastre du Québec.

ADOPTÉE

2018-02-104 117-125, chemin du Tour-du-Lac - Lotissement - PIIA Travaux de construction dans certaines zones

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil accepte le projet PIIA 013 Travaux de construction dans certaines zones qui consiste à la subdivision du lot afin de détacher le stationnement pour permettre l'établissement d'un bail de location de cet espace avec la « Fondation du Centre jeunesse des Laurentides », en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- ✓ les 2 lots créés devront rester sur la même unité d'évaluation tant que l'auberge n'est pas démolie afin de conserver le stationnement lié à cet usage.

Le tout tel que montré au plan cadastral parcellaire 1171795 préparé par l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant la minute 15845 en date du 22 novembre 2017.

Cette demande est déposée par « 9287-9949 Québec inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5 580 988 au cadastre du Québec.

ADOPTÉE

2018-02-105 84, rue Principale Est - Affichage « Restaurant chez zazou S.E.N.C. » - PIIA Affichage au centre-ville

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil accepte le projet PIIA 005 Affichage au centre-ville qui consiste à l'installation d'une enseigne à plat pour permettre l'affichage du *Restaurant chez Zazou*, en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- ✓ le dépôt d'une garantie financière de 300 \$ visant à assurer la conformité des travaux.

Cette demande est déposée par « Restaurant chez zazou. S.e.n.c. », représentant dûment mandaté par « Société de gestion Gaudet & Sigouin », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5 581 629 au cadastre du Québec.

ADOPTÉE

Monsieur le maire Denis Chalifoux reprend son siège à ce point de l'ordre du jour et préside de nouveau la séance.

AFFAIRES NOUVELLES

2018-02-106 Autorisation d'un plan de partenariat avec la Chambre de commerce du Grand Sainte-Agathe

ATTENDU QUE la Ville désire soutenir la Chambre de commerce du Grand Sainte-Agathe dans sa mission et ses activités-bénéfices ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Frédéric Broué, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte le plan de partenariat avec la Chambre de commerce du Grand Sainte-Agathe pour l'année 2018, au montant de 6 898,50 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande DG*261.

ADOPTÉE

2018-02-107 Chambre de commerce du Grand Sainte-Agathe - Subvention

ATTENDU QUE la Ville souhaite rallier tous projets et efforts du milieu agathois dans le cadre de son plan stratégique « Destination 2030 » ;

ATTENDU QUE le conseil désire soutenir la Chambre de commerce du Grand Sainte-Agathe dans le cadre de ses activités d'animation commerciales et promotionnelles ;

ATTENDU QUE ces projets structurants s'insèrent pleinement dans le mouvement du plan « Destination 2030 » ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Frédéric Broué, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte de verser la somme de 14 000 \$ à la Chambre de commerce du Grand Sainte-Agathe à titre de subvention en soutien aux activités d'animation commerciales et promotionnelles, payable en deux (2) versements égaux aux dates suivantes :

- suite à l'adoption de la présente résolution ;
- suite à l'acceptation du rapport des activités faisant état des réalisations.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande DG*263.

ADOPTÉE

2018-02-108 Appui au projet « Le Café des Rapailés »

ATTENDU QU'un groupe de bénévoles, inspirés et engagés dans le développement de leur communauté, prévoit la création d'un lieu d'accueil rassembleur et invitant sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, dont l'appellation retenue est « Le Café des Rapailés » ;

ATTENDU QUE ce groupe entend former une coopérative qui mettra en place leur projet ;

ATTENDU QUE le Carrefour jeunesse-emploi de la MRC des Laurentides a, dans sa lettre du 8 février 2018, donné appui à ce projet ;

ATTENDU QUE le développement communautaire et économique de la Ville fait partie de la mission du conseil et qu'il désire apporter son appui à l'initiative locale et au bien-être de la communauté ;

Il est proposé par Frédéric Broué, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil appuie avec fierté et enthousiasme le projet de coopérative « Le Café des Rapailés » qui a pour objectif de rassembler les gens.

ADOPTÉE

2018-02-109 Démission de l'ouvrier spécialisé en électro mécanique - Service des travaux publics

ATTENDU QUE monsieur Simon Prévost, ouvrier spécialisé électromécanicien du Service des travaux publics, a remis sa démission ;

Il est proposé par Chantal Gauthier, conseillère

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil prenne acte de la démission, effective en date du 2 mars 2018, de monsieur Simon Prévost, ouvrier spécialisé en électro mécanique du Service des travaux publics.

ADOPTÉE

2018-02-110 Vente d'une parcelle de terrain – régularisation du titre de Gestion Animeg inc.

ATTENDU QUE la société Gestion Animeg inc. s'est adressée à la Ville aux fins de régulariser son titre de propriété du lot 5 580 098 au cadastre du Québec ;

ATTENDU la présence d'un fossé à ciel ouvert qui assure le drainage et l'écoulement des eaux des terrains plus élevés ainsi que celles provenant de l'égout pluvial situé à proximité ;

ATTENDU QU'il y a lieu de préserver les droits de la Ville sur le maintien du fossé et, à sa discrétion, sur l'installation de toutes canalisations et autres équipements requis pour les services municipaux ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Marc Tassé, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil procède à la vente de tous les droits, titres et intérêts de la Ville dans le lot numéro 5 580 098 au cadastre du Québec à la société Gestion Animeg inc., au prix de 1 500 \$, plus les taxes applicables, et selon les termes et les conditions qui suivent :

- 1) La vente sera faite sans aucune garantie de quelque nature que ce soit de la part de la Ville ;
- 2) La vente sera conditionnelle à la création d'une servitude d'utilité publique contre la parcelle de terrain décrite au titre de la Ville, tant pour le maintien et l'entretien du fossé que pour l'installation de toutes canalisations et autres équipements requis pour les services municipaux, si la Ville juge nécessaire ou utile d'effectuer de tels travaux ;
- 3) La servitude devra être établie lors de la vente et prévoir tous les droits accessoires et nécessaires à son exercice, dont l'interdiction d'y ériger une construction;
- 4) L'acheteur devra prendre l'immeuble dans son état actuel, reconnaissant que l'immeuble est assujéti, envers les immeubles qui sont plus élevés, à recevoir les eaux qui en découlent naturellement ;
- 5) L'acheteur devra s'obliger à ne faire aucune obstruction ni effectuer quelques ouvrages pouvant empêcher l'écoulement des eaux, ni modifier le cours d'écoulement, augmenter son volume ou sa charge, ni exiger de la Ville qu'elle canalise le fossé ;
- 6) L'acheteur devra s'engager à ce que ses ayants droits ou successeurs respectent ces obligations ;
- 7) L'acheteur devra renoncer à réclamer quelques remboursements que ce soit à l'égard des sommes payées à la Ville, notamment les taxes foncières, en lien avec l'immeuble vendu.
- 8) L'acheteur devra assumer tous les frais et honoraires professionnels du notaire mandaté par la Ville ;

QUE le conseil autorise le maire ou en l'absence de ce dernier, le maire suppléant, et la directrice du Service juridique et greffière ou en l'absence de celle-ci, le greffier adjoint à signer les documents requis pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR (durée maximale de 15 minutes)

MOT DE LA FIN ET REMARQUES D'INTERET PUBLIC

2018-02-111

Levée de la séance

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Frédéric Broué, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Le président de la séance,
Monsieur Denis Chalifoux

La directrice du Service juridique et greffière,
Me Louise Boivin

INDEX DES RÉOLUTIONS ADOPTÉES LE 20 FÉVRIER 2018

- 2018-02-47 Adoption de l'ordre du jour
- 2018-02-48 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 janvier 2018, de la séance extraordinaire du 13 février 2018 et des procès-verbaux de correction des séances des 15 août et 12 décembre 2017
- 2018-02-49 Projets financés par le « Fonds de roulement – Agglomération »
- 2018-02-50 Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides inc. -renouvellement de la convention de services
- 2018-02-51 Entente – Contrat d'opération et de gestion d'un écocentre – Inter Action Travail inc. – Indexation du tarif horaire
- 2018-02-52 Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Services professionnels – Ingénierie mécanique-électricité – Appel d'offres TP-2016-015 - Décompte progressif no. 10
- 2018-02-53 Sainte-Agathe-des-Arts – Aides financières au fonctionnement et au soutien des activités
- 2018-02-54 Embauche de personnes salariées temporaires pour les besoins de la bibliothèque Gaston-Miron
- 2018-02-55 Appel d'offres TP-2017-001 - Agrandissement de la bibliothèque Gaston-Miron - Travaux de démolition et de désamiantage – Acceptation finale et libération de la retenue contractuelle
- 2018-02-56 Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Travaux de construction et de réaménagement - Appel d'offres TP-2017-035 - Décompte progressif # 1
- 2018-02-57 Règlement numéro 007-2018 de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs ayant pour objet l'acquisition de camions avec bennes et autorisant un emprunt
- 2018-02-58 Subventions à des organismes sans but lucratif
- 2018-02-59 Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Services professionnels – Chargé de projet – Étape 6 : Exécution des travaux- décompte # 3
- 2018-02-60 Programme d'intégration d'art public - Demande de subvention au Fonds de développement des territoires
- 2018-02-61 Entente avec la Commission scolaire des Laurentides -Usufruit à des fins de stationnement municipal -résiliation et octroi de contrats
- 2018-02-62 Désaffectation d'une partie du lot 5 582 065 de son utilité publique -Autorisation de ventes
- 2018-02-63 Contrats de services professionnels préalables à la procédure d'acquisition des voies ouvertes à la circulation dans les rangs 2 et 3, canton de Beresford – Avant rénovation cadastrale Phase III -
- 2018-02-64 Terrain de pickleball : demande de subvention au Fonds de développement des territoires
- 2018-02-65 Subventions à des organismes sans but lucratif
- 2018-02-66 Entente de développement résidentiel – Mont-Catherine 4 Versants
- 2018-02-67 Destination 2030 – Services-conseils sur les enjeux stratégiques et les activités de communication
- 2018-02-68 Programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (FEPTEU) - *Volet 2 - Infrastructure d'eau*- Aménagement d'un nouveau poste de surpression (dossier # 2016017) - Autorisation de signature protocole d'entente
- 2018-02-69 Comptes payés – Janvier 2018
- 2018-02-70 Rapport sur les autorisations de dépense accordée en vertu d'une délégation du conseil et dépôt du certificat du trésorier sur la disponibilité de crédits
- 2018-02-71 Dépôt du rapport budgétaire
- 2018-02-72 Dépôt du rapport d'activités du trésorier d'élection pour 2017
- 2018-02-73 Projets financés par le « Fonds de Parc – Ville »
- 2018-02-74 Projets financés par le « Fonds de roulement – Ville »
- 2018-02-75 Projets financés par des sources diverses
- 2018-02-76 Adoption du règlement numéro 2018-M-254 établissant un code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
- 2018-02-77 Adoption du règlement numéro 2018-M-255 concernant les droits de mutations immobilières sur les immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$
- 2018-02-78 Embauche d'un employé temporaire – Mécanicien - Service des travaux publics
- 2018-02-79 Renouvellement d'un contrat de travail – Coordonnateur technique service du Génie et des infrastructures

- 2018-02-80 Entente avec L'Union des municipalités du Québec - Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2018
- 2018-02-81 Travaux dans l'emprise des routes – Ministère des Transports – Permis de voirie – Année 2018
- 2018-02-82 Demande à Hydro-Québec pour l'installation d'un luminaire sur le chemin du Lac-Quenouille
- 2018-02-83 Réfection de la toiture de la salle des loisirs du Camping et centre de plein air Ste-Agathe-des-Monts – Appel d'offres numéro TP-2016-019 – Acceptation finale et libération de la retenue contractuelle
- 2018-02-84 Mandat - Services professionnels d'ingénierie - Travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout et de réfection de la surface de roulement, rue Brissette - Appel d'offres GI-2018-003E
- 2018-02-85 Mandat - Services professionnels d'ingénierie - Travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout et de réfection de la surface de roulement, rues Madeleine, Saint-Aubin et Denise - Appel d'offres GI-2018-004E
- 2018-02-86 Mandat - Services professionnels d'ingénierie - Travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout et de réfection de la surface de roulement, chemin Normandie et place Beaulac - Appel d'offres GI-2018-005E
- 2018-02-87 Mandat - Services professionnels d'ingénierie - Travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable rue Principale - Appel d'offres GI-2018-006E
- 2018-02-88 Appel d'offres TP-2017-009 – Travaux de remplacement et prolongement du réseau d'aqueduc sur le chemin du Lac-des-Sables – Substitution d'une garantie monétaire par dépôt d'un cautionnement d'entretien
- 2018-02-89 Adjudication de contrat – Appel d'offres GI-2018-008 - Fourniture de bicarbonate de sodium (NaHCO3) pour la production d'eau potable
- 2018-02-90 Mandat - Services professionnels d'ingénierie - Travaux de réfection de l'évacuateur au barrage du chemin Therrien - Appel d'offres GI-2018-007E
- 2018-02-91 Événements « Festiplage » et championnat de volleyball de plage 2018 – Volleyball Québec
- 2018-02-92 Tarification – Camp de jour
- 2018-02-93 La cabane au centre-ville – 17 mars 2018
- 2018-02-94 Rapport d'activité en urbanisme et environnement de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de janvier 2018
- 2018-02-95 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Départ de monsieur Denys Charette au siège numéro 2
- 2018-02-96 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Nomination de madame Marie-Ève Chalifoux au siège numéro 2 et renouvellement de mandats
- 2018-02-97 Dans la zone Ca-713, la demande de dérogation mineure 2017-0169 à l'égard du lot projeté 6 150 328 au cadastre du Québec - Largeur d'un lot
- 2018-02-98 172, rue du Mont-Rainer - Rénovations extérieures - PIIA Construction ou agrandissement au Domaine Chanteclair
- 2018-02-99 4701, route 117 - Modification de la demande de PIIA 2017-0131 concernant des rénovations extérieures - « Quai Lafantaisie » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329
- 2018-02-100 5787, route 117 - Rénovations et affichage « Couche-Tard inc. » et « Ultramar » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329
- 2018-02-101 12, rue Préfontaine Ouest - Affichage « Église Holy Trinity » - PIIA Affichage au centre-ville
- 2018-02-102 118, rue Principale Est - Affichage « Société de l'assurance automobile du Québec » - PIIA Affichage au centre-ville
- 2018-02-103 Lots 6 150 327 et 6 150 328 - Lotissement - PIIA Construction et aménagement le long de l'autoroute 15
- 2018-02-104 117-125, chemin du Tour-du-Lac - Lotissement - PIIA Travaux de construction dans certaines zones
- 2018-02-105 84, rue Principale Est - Affichage « Restaurant chez zazou S.E.N.C. » - PIIA Affichage au centre-ville
- 2018-02-106 Autorisation d'un plan de partenariat avec la Chambre de commerce du Grand Sainte-Agathe
- 2018-02-107 Chambre de commerce du Grand Sainte-Agathe - Subvention
- 2018-02-108 Appui au projet « Le Café des Rapailés »
- 2018-02-109 Démission de l'ouvrier spécialisé en électro mécanique - Service des travaux publics
- 2018-02-110 Vente d'une parcelle de terrain – régularisation du titre de Gestion Animeg inc.
- 2018-02-111 Levée de la séance